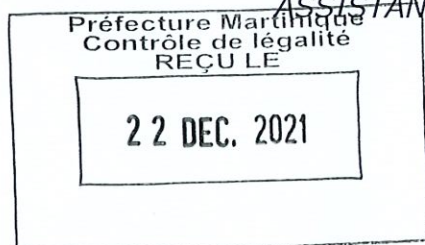




## EXTRAIT N°89/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

|                                                 |    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------------|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date de convocation :<br>Le 30 novembre 2021    | la | L'an deux mil vingt et un, le treize du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Nombre de conseillers municipaux<br>En exercice | 33 | <b>PRESENTS :</b><br><b>Adjoints :</b> M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, Mme DUBO Corinne,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>En début de séance :</b>                     |    | <b>Conseillers municipaux :</b> M. BERNABE Cédric, M. ARETO Joseph, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, Mme MARLIACY Danielle, M. ROSELET Jean-Christophe, M. THELESTE Johan, Mme RIERNY Sandrine, M. FERDINAND Thierry, Mme CARDOU Josiane, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.                                                                                                                                                                   |
| Présents                                        | 23 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Procurations                                    | 9  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Absents                                         | 1  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Excusés                                         | 0  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>En cours de Séance :</b>                     |    | <b>ABSENTS EXCUSES :</b> M. NAPOLY Raymond (procuration à M. ARETO Joseph), Mme LEGIEL Eliane (procuration à Mme CATHERINE Marie-Lyne), M. PALIX Pierre (procuration à M. Yan MONPLAISIR), Mme DUCADOS Anne-Caroline (procuration à M. CACLIN Laurent), Mme MENCE Marielle (procuration à Mme DUBO Corinne), M. DELPHIN Laurent (procuration à M. THELESTE Johan), Mme BEAUJOLAIS Marie-José, (procuration à Mme CARIN Jocelyne), Mme FRANCOIS Francine, (procuration à M. ATHANASE Rémy), M. ADELAIDE Michel (procuration à M. FERDINAND Thierry) |
| Présents                                        | 23 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Procurations                                    | 9  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Absents                                         | 1  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Excusés                                         | 0  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                                 |    | <b>ABSENTS NON EXCUSES :</b> Mme LARAIRIE Sylvia                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |



**ASSISTANTS** M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Alain BONHEUR (DGA2), Mme Françoise DORE (DCE), M. Pascal QUIONQUION(DGA), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice Affaires Juridique et Réglementation), Mme VAUTOR (Directrice Service Culture, Sport, Vie Associative), M. José SOUNDOUROM (DSU)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.



Le Maire expose :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 88-1

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, art. 70

Considérant que l'action sociale des collectivités locales au profit de leurs agents prend rang parmi les compétences reconnues par la loi aux collectivités territoriales, dans le cadre du renforcement de leurs compétences de gestion des ressources humaines. Dans le respect du principe de libre administration, la loi confie à chaque collectivité le soin de décider par délibération le type de prestations, le montant et les modalités de mise en œuvre.

Considérant que l'assemblée délibérante décide librement, des modalités de mise en œuvre de l'action sociale, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs prestataires de service.

Considérant que depuis plusieurs années, la ville de Saint-Joseph a confié de manière exclusive au Comité des Œuvres Sociales du Personnel Municipal de la Ville de Saint-Joseph la gestion de l'action sociale en faveur de ses agents.

Considérant que pour bénéficier d'une quelconque aide, les agents sont contraints d'adhérer au COS.

Considérant qu'en 2018 le COS a adhéré au CNAS pour permettre à ses bénéficiaires d'accéder à une offre plus large de prestations.

Considérant la volonté du maire exprimée au Conseil Municipal du 27 septembre 2021 de faire un effort sur le budget 2022 pour que l'ensemble des agents de la collectivité adhère au CNAS et bénéficie de l'aide sociale offerte, des mêmes avantages et des mêmes droits.

Considérant l'avis favorable du Comité technique recueilli sa séance du lundi 29 novembre 2021.

Le budget prévisionnel s'élève à : 55 333,00 €, soit 212,00 € par agent et par an pour 261 agents (évaluation faite avec le nombre de paie du mois de novembre 2021).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**, à l'unanimité,

Préfecture Martinique  
Contrôle de légalité  
REÇU LE

22 DEC. 2021

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Ville au CNAS pour l'ensemble des agents des collectivités de Saint-Joseph.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, 06 décembre 2021

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture le



Le Maire

Yan MONPLAISIR